Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 04/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D09A-DE

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :
Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :
Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : NUMÉRIQUE - APPROBATION DU SCHÉMA PLURIANNUEL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES OUTILS NUMÉRIQUES DE MACS - PLAN D'ACTIONS 2025

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

Conformément au décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, et par délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023, MACS a approuvé son schéma pluriannuel d'amélioration de l'accessibilité numérique couvant la période 2023-2026.

En effet, la Communauté de communes met à disposition des usagers du territoire et de ses collaborateurs de nombreux outils numériques.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 04/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D09A-DE

Ce schéma est décliné en plans annuels d'actions qui sont soumis au vote du conseil communautaire.

Pour rappel, l'accessibilité numérique permet aux personnes en situation de handicap d'accéder aux contenus et services numériques.

L'accessibilité couvre également des notions liées à la compatibilité matérielle et logicielle ainsi qu'à la performance des réseaux. Tous les utilisateurs, sans discrimination, pourront alors percevoir, comprendre, naviguer dans les dispositifs numériques mais aussi interagir, créer du contenu ou apporter leur contribution à l'univers numérique. L'accessibilité touche également des personnes ne présentant pas de situation de handicap : elle bénéficie notamment aux seniors dont les capacités tendent à se réduire avec l'âge.

Au travers du plan d'actions 2025, MACS souhaite poursuivre la mise en conformité des outils numériques existants et déployer de nouvelles méthodes afin de rendre les outils numériques accessibles à un nombre toujours plus grand d'usagers sur le territoire.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le compte-rendu des actions menées en 2024 et la projection des actions à mener en 2025, tel qu'annexé à la présente.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'accessibilité des services de communication publique en ligne à tous ;

VU le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 portant approbation du schéma pluriannuel d'amélioration de l'accessibilité numérique de la Communauté de la communauté de communes ;

VU le plan d'actions 2025, ci-annexé ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver le plan d'actions 2025 du schéma pluriannuel d'amélioration de l'accessibilité numérique de la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey

MAREMNE ADOUR CÔTE SUD 40230

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 04/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D09A-DE

SCHÉMA PLURIANNUEL DE L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

PLAN D'ACTIONS 2025

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes » rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous les citoyens et citoyennes, qu'ils ou elles soient ou non en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, trouble dys...).

Cela concerne les sites internet, intranet, extranet, applications mobiles, progiciels et mobiliers numériques (bornes interactives).

La loi rend obligatoire la publication d'un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans. L'objectif est d'informer le public des moyens et actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a validé, lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023 la mise en œuvre d'un schéma pluriannuel d'amélioration de l'accessibilité numérique des outils mis à dispositif des usagers du territoire et de ses collaborateurs.

Ce document présente le bilan du plan annuel 2024 et la projection du plan annuel 2025 associé au schéma pluriannuel 2023-2026.

Il récapitule les actions qui ont été menées en 2024 et seront mises en œuvre en 2025, leur avancement et leur date d'échéance si elle est connue.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 04/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D09A-DE

Bilan plan d'actions 2024 :

CATÉGORIE	ACTION	MISE EN ŒUVRE	AVANCEMENT	ÉCHÉANCE
Tests et mise en conformité	Réalisation de l'audit de conformité du site de MACS et mise en conformité: www.cc-macs.org	Finalisé	100%	
Tests et mise en conformité	Réalisation de l'audit de conformité du site Yego et mise en conformité: www.yego.fr	Finalisé	100%	
Gouvernance	Mise en œuvre d'un marché de prestation d'audit, de conseil et d'expertise en accessiblité numérique.	En cours	90%	1er semestre 2025
Développement des compétences internes	Sensibilisation et formation des agents de la DSI à l'accéssiblité numérique.	Finalisé	100%	
Prise en compte de l'accéssiblité numérique dans les relations avec les fournisseurs	Insertion de mentions en faveur de l'accessiblité numérique dans les marchés publics.	Finalisé	100%	
Tests et conformité	Réalisation de l'audit de conformité de l'intranet de MACS et mise en conformité (INTRAMACS)	En cours	80%	1er trimestre 2025
Tests et conformité	Réalisation de l'audit de conformité de l'application de gestion de l'urbanisme de MACS et mise en conformité	En cours	80%	1er semestre 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 04/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D09A-DE

Plan d'actions 2025 :

CATÉGORIE	ACTION	MISE EN ŒUVRE	AVANCEMENT	ÉCHÉANCE
Tests et mise en conformité	Mise en œuvre d'un marché de prestation d'audit, de conseil et d'expertise en accessiblité numérique.	En cours	90%	1er semestre 2025
Tests et mise en conformité	Réalisation de l'audit de conformité de l'intranet de MACS et mise en conformité (INTRAMACS)	En cours	80%	1er trimestre 2025
Tests et mise en conformité	Réalisation de l'audit de conformité de l'application de gestion de l'urbanisme de MACS et mise en conformité	En cours	80%	1er trimestre 2025
Tests et mise en conformitPrise en compte de l'accéssiblité numérique dans les relations avec les fournisseurs	Déploiement de dispositifs à destination des malentendants dans les salles accessibles au public (Escales Numériques, Escale Eco et Escale Info)	En planification		1er semestre 2025